

polémiques

+ RÉGIONS



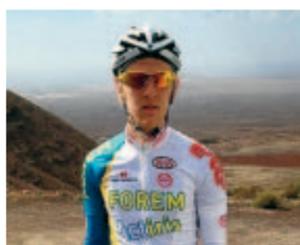
LE ZOOM
Tranches de vie familiale et récits d'exil
par les élèves d'un athénée bruxellois. P. 16 - 17

L'ENTRETIEN
Quand Michel Onfray se découvre
« camusien »... P. 15

l'humeur

PASCAL LORENT

**L'ÉQUIPE CYCLISTE
D'ANDRÉ ANTOINE
REMISE EN SELLE**



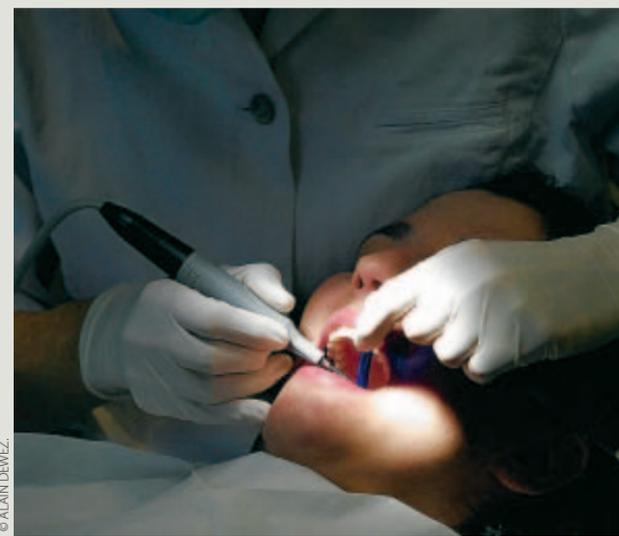
André Antoine n'est pas homme à renoncer. Et quand il tombe de vélo, il se relève aussitôt et se remet en selle. Métaphore ? Oui, et même un peu plus encore. Ainsi l'équipe cycliste Espoirs que le ministre francophone des Sports envisageait d'intégrer au sein de l'actuelle formation continentale Crédit agricole - Wallonie-Bruxelles, verra bien le jour. Il l'a annoncé ce mercredi au parlement de la Communauté française, en réponse aux interpellations de Philippe Dordrimont (MR) et Bea Diallo (PS). La semaine passée, l'information avait filtré sur internet. Que le ministre envisage de créer cette équipe Espoirs, avec des coureurs disposant de contrats Rosetta et ACS, ce n'était pas neuf. Ce qui l'était par contre, c'était la dénomination du nouveau « team » : Forem - Actiris. Le nom des organismes wallon et bruxellois de l'emploi - André Antoine est également ministre wallon de l'Emploi - se retrouvait également sur le maillot de la future formation. Et tout cela sans concertation avec les organes des deux OIP ou avec son homologue bruxellois de l'Emploi, son coreligionnaire Benoît Cerexhe (CDH). Face au tollé suscité par sa méthode, André Antoine avait alors annoncé qu'il renonçait à ces Espoirs. Mais à toute chose, malheur est bon. Et la publicité autour des déboires cyclistes du Perwezien a attiré l'attention de donateurs privés. Ces entreprises financeront la création de cette équipe, sans désormais aucune référence au Forem et à Actiris. L'équipe Espoirs, aux couleurs de l'Adeps et de diverses sociétés privées (qui souhaitent préserver leur anonymat dans un souci de communication), sera présentée à la fin du mois. Elle sera placée sous la direction de l'ancien coureur professionnel Christophe Brandt et comptera quinze coureurs.

« A une difficulté, nous avons substitué une solution », s'est félicité André Antoine. N'a-t-il pas compris la leçon ? Sans le concours de ses équipiers, un coureur ne mène jamais une échappée à son terme.

Les dentistes cèdent-ils à la fraude ?

Questions à la une

« Le Soir » révélait, voici un an, la suspension d'une vingtaine de dentistes, soupçonnés de fraude à l'assurance maladie (Inami). L'un d'entre eux, qui exerçait à Liège, a même été placé sous mandat d'arrêt : il aurait détourné plus d'un million d'euros au préjudice de l'Inami. Ces affaires à répétition sont-elles le signe d'une dérive de la profession ? Ou de regrettables exceptions, peu représentatives de la pratique générale des 7.900 dentistes actifs ?



Dr Robert Bourguignon

Directeur de l'office de tarification et cabinet conseil Securimed



« Les véritables fraudeurs sont des épiphénomènes »

Les récentes affaires de dentistes « fraudeurs » sont-elles le symptôme d'une dérive du secteur ?

Non. Les affaires Nisol et Bisson, notamment, sont des épiphénomènes liés, entre autres, à une plus grande mobilité des dentistes au sein de l'Europe. Le véritable problème se situe au niveau du Service du contrôle médical de l'assurance-maladie, qui fonctionne à l'ancienne, avec retard et sans dentistes-inspecteurs. Quant à la Commission dento-mutualiste, elle a tellement peu de contacts avec la dentisterie sociale qu'elle a parfois « pondé » des textes inopérants, voire ridicules, en imposant des quotas maxima de pauvres. J'ai émis une série de suggestions pour lutter contre la grande fraude en matière dentaire, notamment sécuriser les attestations de soins (les « vertes »), afin qu'une personne mal intentionnée ne puisse y apposer à leur insu le nom de différents dentistes ; c'est ainsi qu'Eric Nisol travaillait... Une autre préoccupation - elle a le mérite de montrer que les dentistes ne sont pas les seuls à être susceptibles d'être incriminés -, ce sont ces patients « migrants » qui se font refaire la denture aux frais de l'Etat belge pour ensuite retourner dans leur pays. J'ai défendu un dentiste qui avait soigné ce type de profil : parmi les patients dont le témoignage avait été retenu contre lui, un tiers ne parlait pas un seul mot de français... Ils avaient été auditionnés via des enfants !

Les soins sont-ils de plus en plus exposés à la commercialisation ou outrance ?

Les valeurs actuelles de notre société sont la jeunesse, la beauté, l'argent. Il n'est donc guère étonnant que le couple « beauté-argent » se retrouve là où il peut s'exprimer, à

savoir chez les dentistes orthodontistes, prothésistes ou implantologistes. Personnellement, je n'y vois aucune dérive inquiétante. D'une part, ces soins impliquent rarement un risque médical, et d'autre part, le patient est le plus souvent demandeur, voire complice. Quant aux soins dentaires de base, il ne faut pas oublier que la majorité des dentistes sont conventionnés et doivent donc respecter le tarif officiel. La seule véritable pomme de discorde liée à la « commercialisation » des soins dentaires serait - outre l'évidente discrimination par l'argent - le développement anarchique de sites web, parfois très publicitaires et donc très alléchants. Il n'est guère aisé - aujourd'hui - de tracer une ligne claire entre information et publicité...

Aucun ordre ne régule la profession : porte ouverte aux abus ?

Un ordre des dentistes ne disposerait pas, avant l'assurance-maladie, des chiffres d'affaires des dentistes. Il ne pourrait donc - en principe - être d'aucun secours dans la prévention des grandes fraudes. En revanche, il pourrait « filtrer » les mauvais éléments, surtout s'ils ont été sanctionnés dans leur pays d'origine ou dans un pays de transit. Bernard Bisson avait été radié en France, mais admis sans la moindre discussion en Belgique : ce n'est pas normal. Un ordre des dentistes serait sans doute essentiellement occupé par les nombreuses affaires de publicité sur internet, par le blanchiment, etc., qui relèvent actuellement des commissions médicales provinciales. Les syndicats dentaires rêvent d'un ordre qui leur donnerait demain un pouvoir qu'ils ne détiennent pas aujourd'hui... ■

Propos recueillis par R. G.

Michel Devriese

Président de la Société de médecine dentaire



« Il faut instaurer un ordre des dentistes »

Comment interprétez-vous les récentes affaires de dentistes fraudeurs ?

La Belgique compte 7.892 dentistes qui effectuent 25 millions de soins, chaque année. La toute grande majorité exerce de manière irréprochable. Des démarches qualité et d'importants programmes de santé publique menés par la profession ont eu deux effets : la qualité des soins a progressé et la santé bucco-dentaire de la population ne cesse de s'améliorer. Malheureusement, comme dans toute profession, il y a quelques praticiens - une certaine ? - qui ne respectent pas les lois, dont celle interdisant la publicité, ou plus grave, qui fraudent au détriment de la Sécurité sociale. Ainsi, 98 praticiens « consomment » à eux seuls 4,7 % du budget ! Notre association a tiré la sonnette d'alarme depuis de nombreuses années, que ce soit à l'Inami, à la Santé publique ou auprès des cabinets. Nous sommes révoltés de la passivité ou de l'inefficacité des autorités, dont la Justice ! Des faiblesses dans la législation, la lenteur de son évolution, le manque de répression et de sanctions sont autant de facteurs qui amplifient les comportements déviants.

Les soins pâtissent-ils d'une tendance au « business », à la commercialisation ?

C'est un lieu commun de dire que les soins dentaires coûtent cher. Les produits et le matériel dentaire, miniaturisé et de haute technologie, sont fort onéreux. Et la qualité, cela a un prix ! Un cabinet dentaire, c'est une petite entreprise, avec des frais de locaux, de personnel, des investissements colossaux. Une bonne gestion peut permettre de prodiguer des soins de qualité à des coûts maîtrisés, et assurer ainsi l'accessibilité des patients aux meilleurs soins. Là où cela ne va pas, c'est

quand on constate qu'une part des cabinets dentaires sont tenus par des investisseurs financiers. Des dentistes nous rapportent que leur « employeur » exige d'eux une rentabilité horaire. C'est inadmissible. Au milieu des années 90, nous avons obtenu qu'un projet de loi impose que la propriété d'un cabinet soit réservée à un dentiste ou à une institution de soins agréée. Le ministre de la Santé de l'époque a fait marche arrière sous la pression d'un secteur lié au monde pharmaceutique... Le résultat, nous le constatons aujourd'hui. On vit une dérive à peu près pareille, depuis l'an dernier, avec les « bars à sourire », et leurs publicités. Ces traitements sont devenus... pur business.

Un ordre serait-il une bonne chose ?

Le Code de déontologie des médecins énonce que « l'art médical ne peut en aucun cas, ni d'aucune façon être pratiqué comme un commerce ». Mais pour les dentistes, il n'y a pas de Code puisqu'il n'existe pas d'Ordre des dentistes. Cette exception au sein de l'Europe a des conséquences graves : un praticien étranger, interdit d'exercer dans son pays, pour une durée limitée ou à vie, trouve beaucoup de facilité à venir pratiquer en Belgique. Nous trouvons ici des praticiens étrangers suspendus dans leur pays pour mauvaise pratique, pour infraction aux règles d'hygiène, pour fraude à la sécurité sociale... Toute profession libérale a besoin d'un organe disciplinaire et déontologique. Seule une loi permet de créer un ordre professionnel. Le politique doit confier à la profession elle-même les outils pour que celle-ci puisse exercer pleinement ses responsabilités vis-à-vis de la population. ■

Propos recueillis par RICARDO GUTIÉRREZ

le buzz du monde

Concordia : le bon et le mauvais Italien

Humiliée par le commandant du Concordia, qui par une grosse bourde a conduit son navire au naufrage, l'Italie a retrouvé son honneur grâce à l'inflexible chef de capitainerie qui l'a tancé, tout en voyant dans l'image du paquebot sur le flanc l'allégorie d'un

pays sous le choc. C'est la conversation téléphonique la plus écoutée au monde. On y entend la voie plaintive du capitaine Francesco Schettino bredouillant qu'« il fait nuit » et qu'il ne peut pas remonter sur son navire en détresse. Au bout du fil, le commandant Gregorio De Falco, de la capitainerie (marine militai-

re) du port de Livourne, le rappelle à plusieurs reprises à son devoir et, exaspéré, finit par lui lancer : « Remontez à bord, bordel de merde ! » « Deux hommes, deux marins originaires de Campanie, deux histoires, l'une qui nous humilie, l'autre qui tente de nous rache-ter. Merci commandant De Falco, notre pays a besoin de gens

comme vous », commente le Corriere della Sera. « Le petit caïd bronzé aux cheveux gominés et aux Ray-Ban noires qui connaît les règles, mais est habitué à les contourner », renchérit Il Fatto Quotidiano. Sans le nommer ce quotidien de gauche évoque clairement Silvio Berlusconi, parlant d'un capitaine qui minimi-

se la catastrophe comme le prédécesseur de Mario Monti niait la crise économique, en évoquant l'affluence dans les « petits restos » de Rome. Et de l'autre, le chef de la capitainerie, crâne dégarni et fine barbiche blanche, le « bon », qui « rachète l'honneur blessé de la collectivité », dit la Stampa. (afp)



FRANCESCO Schettino, la honte, et Gregorio De Falco, le bon. © G. APRILI/AP.